

INSTRUCTIONS DE COURSE – CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON

PAIRES, IMPAIRES ET PASSES DIMANCHE 10 MAI 2015

PAIRES, IMPAIRES ET PASSES FAIT PARTIE DU TROPHÉE GEORGES ACKERET
AINSI QUE LA BALADE ENTRE BANCS ET ESTEYS (11 AVRIL), LES 18 HEURES D'ARCACHON (11 ET 12
JUILLET),
LA ROUTE DE L'HUITRE (20 SEPTEMBRE) ET JETÉES ET BOTTES FOURRÉES (15 NOVEMBRE).

1. Départ le dimanche 10 mai à 14 heures

2. Briefing au C.V.A. à 12 heures 30 – Présence des skippers obligatoire

3. Découpage de la flotte : selon la jauge du Handicap National de la FFV

- * Groupe 1 HN NET inférieur à 14.5 inclus
- * Groupe 2 HN NET compris entre 14.6 et 22.5 inclus
- * Groupe 3 HN NET supérieur à 22.5

Les bateaux qui ne sont pas à jour de leur certificat HN Osiris seront classés en bis.

4. Parcours

Départ entre la bouée 15 à bâbord et le bateau comité arborant un pavillon orange à tribord

Bouée 14 à bâbord

Bouée 13 à bâbord

Bouée 11 à bâbord

Bouée 9 à tribord

Bouée 11 à tribord

Bouée 13 à bâbord

Bouée 14 à tribord

Bouée 15 à tribord

Bouée 14 à tribord

Bouée 15 à tribord

Arrivée devant le CVA bouée cylindrique jaune à bâbord et bateau comité arborant un pavillon orange à tribord.

Le Comité de Course pourra établir un parcours côtier adapté aux conditions météo.

10 euros par bateau

5. Inscriptions

A/ en retournant la feuille d'inscription ci-jointe dès maintenant accompagnée du chèque libellé à l'ordre du CVA,

B/ en s'inscrivant au club à partir du samedi 9 mai et dernier délai le dimanche 10 mai de 9 heures à 12 heures,

C/ retrait des cagnards à apposer sur le balcon arrière bâbord,

D/ n'oubliez pas vos licences annuelles ou journalières (à commander avant l'épreuve par téléphone si possible).

Pour la validité des licences **CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE ET AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS.**

6. Emargement obligatoire le dimanche 10 mai de 9 heures à 12 heures.

7. Procédure de départ = 5 minutes – canal VHF 73 (si possible)
signal sonore

H – 5' = Pavillon CVA hissé avec un

signal sonore

H – 4' = Pavillon P hissé avec un

signal sonore

H – 1' = Pavillon P affalé avec un

signal sonore

D = Pavillon CVA affalé avec un

8. Fermeture de la ligne à 18 heures

9. Réduction possible à une marque de parcours.

10. Emargement au retour avec restitution des cagnards.

11. L'abandon d'un concurrent doit être IMPERATIVEMENT communiqué par VHF canal 73 au Comité de Course ou au CVA par téléphone 05.56.83.05.92.

12. Le contournement des bouées est impératif du côté requis.

13. Marées du dimanche 10 mai 2015 **PM = 10h 37** **BM = 16h 32** **Coeff. = 62.58**

14. Heure limite de dépôt des protestations = ½ heure après l'arrivée du dernier de chaque groupe.

15. Il est interdit de

- pénétrer à l'intérieur des zones de stationnement des bateaux tout au long de la côte,

- pénétrer à l'intérieur du chenal d'accès et de sortie du Port d'Arcachon balisé par 4 bouées (2 bâbord rouges et 2 tribord vertes).

Pour l'application de cette règle, tous les corps-morts, les bouées jaunes du balisage des Affaires Maritimes ainsi que les bouées d'accès au chenal du Port d'Arcachon sont à laisser entre la côte et le bateau.

16. Utilisation du bout dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

17. Réclamations, Reconnaissances d'Infraction et Demandes de Réparations

Les réclamations seront rédigées sur les formulaires spéciaux mis à la disposition des réclamants par le secrétariat du CVA où elles seront déposées dans un délai de 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent ou la clôture de cette course. En cas d'impossibilité notoire, le jury se réserve le droit de prolonger le temps imparti au dépôt des protestations. Les réclamations seront jugées à la fin de la course.

18. Droit à l'image

L'inscription de chaque concurrent à Paires, Impaires et Passes 2015 vaut autorisation, pour le Cercle de la Voile d'Arcachon, d'utiliser, pour les besoins de la promotion de l'évènement exclusivement, l'image des bateaux, skippers et membres d'équipages telle qu'elle pourra être captée dans les lieux publics, pontons, bateaux aux pontons, bateaux en navigation, bateaux accompagnateurs, ce sur tout territoire, tout support, et pour une durée de deux ans maximum, le tout sous réserve de validation, par l'équipage, de chaque image utilisée. Au-delà des deux ans prévus ci-avant, les images ne pourront plus être utilisées qu'à titre de référence historique concernant l'épreuve au sein d'ouvrages ou d'articles de presse ou du site officiel de la compétition. Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

Président du Comité de Course =

Président du Jury = Alain CANAC